



Bar dans RER gare de Lyon

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 16 mars 2007

Il y a toujours des personnes qui fument dans un bar situé sur le quai du RER gare de Lyon (donc en sous-sol couvert au sein de la station). Ce bar n'est pas fermé (il est ouvert de part et d'autre sur la station) et donc la fumée se propage sur les quais. Est-ce normal. Que peut-on faire contre ce bar ?

Réponse :

- Dans un premier temps, donnez-lui le dépliant DNF sur lequel il y a à la fois le texte du décret et celui de la circulaire qui, elle, ne laisse aucun doute sur les obligations de cet établissement. Ce dépliant est gratuit, vous pouvez l'imprimer ou même le commander en ligne.
- Il se peut, en effet, que ce commerçant ne soit pas au courant de l'applicabilité chez lui depuis le 1er février 2007.
- Si cela ne suffit pas, recherchez un agent de police qui patrouille dans les parages et demandez lui de constater et éventuellement sanctionner les contrevenants et l'établissement.